

**COMPTE RENDU** de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 février 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :  
Julie Bouchard  
Céline Forget  
Hadi Hakim  
Marie-Josée Nobert  
Edison Ramirez  
Stéphane Robitaille

Invités :  
André Desjardins  
Sophie Laberge  
Jean-Nicolas Nault  
Stéphane Rodrigue

---

La réunion débute à 9h30.

---

## 1. Adoption de l'ordre du jour

---

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

---

## 2. Suivi des dossiers

---

- a) Dossier sur la révision du calibrage des zones de vignettes sur les avenues Durocher, Querbes et de l'Épée entre les avenues Lajoie et Van Horne
- Lors de l'analyse de l'utilisation des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures localisées sur les côtés est des avenues Durocher, Querbes et de l'Épée, les membres ont constaté que leur taux d'occupation est peu élevé.
  - Les membres recommandent :
    - que la réglementation de stationnement de ces zones soit modifiée sur une distance de 45 mètres au nord de l'avenue Lajoie afin d'y permettre le stationnement en tout temps sauf lors de heures d'entretien de la chaussée ;
    - que la modification règlementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- b) Étude de mesures d'atténuation de la vitesse sur les tronçons inscrits au PRR 2015
- Les membres du Comité recommandent :
    - tronçon des avenues de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne
      - que des propositions et les coûts reliés soient demandés au consultant pour le rétrécissement des voies de circulation et la construction de saillies aux intersections des avenues Lajoie et Van Horne ;
      - que le marquage utilisée pour tracer les traverses piétonnières et les zones de stationnement interdit face aux mini-parcs soit permanent ;
      - que des tréteaux soient installés face aux mini-parcs.
    - intersection des avenues Ainslie et Kelvin
      - qu'une proposition et les coûts reliés soient demandés au consultant pour la reconfiguration de l'intersection afin de réduire la largeur de la chaussée et de prévoir une intersection plus conviviale pour les piétons.
    - avenue Ainslie
      - qu'une proposition et les coûts reliés soient demandés au consultant pour la construction de saillies à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.
    - avenue Hartland
      - que la Réglementation de stationnement soit modifiée afin que des zones de stationnement interdit lors de la saison estivale soient implantées de chaque côté à mi-tronçon afin de permettre le marquage d'un petit mail virtuel et l'installation de tréteaux tel que l'on retrouve sur l'avenue McDougall ;

- que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement ;
- que des propositions et les coûts reliés soient demandés au consultant pour la construction de saillies aux intersections des avenues Lajoie et Van Horne.
- avenue Pratt
  - que les propositions déjà soumises par le consultant pour cette avenue soient présentées au Comité.

### 3. Nouveau dossier

---

- a) Présentation de problématiques aux abords de certaines écoles relevées par le PDQ n°24
- Suite à la présentation du commandant du PDQ n°24 et ses collègues, les membres du Comité recommandent :
    - école Lajoie – 1276, avenue Lajoie
      - que la zone réservée aux autobus scolaires soit délimitée par un poteau de signalisation implanté sur le côté sud-ouest de l'avenue Champagneur à l'intersection de l'avenue Lajoie.
    - collège Stanislas – 765, boulevard Dollard
      - que l'enseigne décolorée indiquant l'arrêt interdit localisée au nord de l'entrée du 780, boulevard Dollard soit remplacée ;
      - qu'une vérification quant à la possibilité de déplacer vers le trottoir le poteau de signalisation localisé au sud de l'entrée du 765, boulevard Dollard en contournant la chambre électrique existante ;
      - qu'une demande d'analyser la possibilité d'interdire, du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 18h, le virage à gauche sur le boulevard Dollard à partir de l'avenue Van Horne soit produite auprès de la Ville centre ;
      - qu'il soit proposé au Collège d'utiliser des cônes pour délimiter les zones où les véhicules ne peuvent s'immobiliser et de désigner des personnes ressources pour prendre soin des enfants dès leur descente des véhicules ;
      - qu'après vérification auprès de l'école Guy-Drummond, la Réglementation de stationnement soit modifiée afin de diminuer la distance de la zone réservée aux autobus scolaires localisée sur le côté est du boulevard Dollard au nord de l'avenue Lajoie et de réduire ses plages horaires du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30 et de 15h30 à 16h30 ;
      - que la Réglementation de stationnement sur la partie du boulevard Dollard comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne soit modifiée afin de l'uniformiser et de retrouver uniquement des zones de débarcadère ou des zones d'attente de 5 minutes du lundi au vendredi de 7h à 9h et 15h à 18h ;
      - qu'une vérification soit faite auprès du collège Stanislas quant à leurs nécessités concernant les zones réservées pour les autobus scolaires ;
      - que la Réglementation de circulation soit modifiée afin que le virage à droite sur l'avenue Van Horne à partir du boulevard Dollard en direction nord soit obligatoire du lundi au vendredi, de 7h à 9h et de 16h à 18h ;
      - que la Réglementation de stationnement soit modifiée afin d'implanter une zone de débarcadère du lundi au vendredi de 8h à 9h sur la partie du côté nord de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Dollard et McEachran ;
      - que ces modifications réglementaires soient présentées au Conseil d'arrondissement ;
      - que les opérations de surveillance policières y soient poursuivies.
    - école Guy-Drummond – 1475, avenue Lajoie
      - qu'une enseigne indiquant l'interdiction de virage en «U» soit installée à l'intersection des avenues Lajoie et Stuart ;
      - qu'une demande d'analyser la possibilité d'allonger le temps du feu vert localisé sur l'avenue Stuart à l'intersection de l'avenue Van Horne soit produite auprès de la Ville centre ;
      - que la Réglementation de stationnement soit modifiée sur une partie de l'avenue Stuart au nord de l'avenue Lajoie afin de permettre sur un côté le stationnement en tout temps à l'exception du lundi au vendredi de 8h à 9h et de 15h à 16h qui serait une zone de débarcadère et sur l'autre côté d'interdire l'immobilisation des véhicules ;

- que cette modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
  - école Saint-Germain – 46, avenue Vincent d'Indy
    - que les opérations de surveillance policières y soient poursuivies afin de préserver une bonne cohabitation entre les véhicules, les cyclistes et les piétons.
  - école Buissonnière – 215, avenue de l'Épée
    - que des opérations de sensibilisation auprès des parents et de surveillance policières y soient poursuivies afin d'améliorer la fluidité des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons.
  - école Nouvelle-Querbes – 215, avenue Bloomfield
    - que les opérations de surveillance policières y soient poursuivies afin d'améliorer la fluidité des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons.
- b) Demande relative au retrait de l'espace réservé aux personnes handicapées localisé sur le côté est de la partie de l'avenue Vincent d'Indy comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la projection de l'avenue Willowdale
- Compte tenu que cet espace est l'unique espace réservé aux personnes handicapées dans ce secteur, les membres du Comité recommandent qu'il soit conservé.

La réunion prend fin à 12h20.